

INFO COC N° 06 du 27/01/2022
Saison 2021/2022

INFORMATION SUR LES REPORTS

- Avant de saisir le report, se mettre d'accord avec le club adverse avant de saisir dans Gesthand :
 - Pour les poules de 6 équipes, les matchs doivent impérativement être joués pour le 20/03/2022 afin d'effectuer la 2eme phase qui commencera le 02/04/2022.
 - Pour les poules de 8 équipes, en +16 ans, les matchs doivent être joués impérativement pour le 02/03 avril 2022.
- Prévenir le club adverse du Report par mail dans un 1er temps, mettre la COC en copie (5300000.coc@ffhandball.net) ainsi que la CTA si un arbitre a été désigné sur votre rencontre (Matchs adultes : 5300000.CTA-ADULTE@ffhandball.net / matchs jeunes : 5300000.CTA-JEUNE@ffhandball.net).
- Les clubs doivent impérativement répondre le plus rapidement possible aux demandes de reports.
- Si la date de report approche, les clubs doivent relancer leur adversaire.
- +16ans, U18, U15 : Une demande de report pourra être faite dès 2 cas positif
- U13, U11 : Une demande de report pourra être faite dès 1 cas positif

La COC acceptera tous les reports dès lors que les deux clubs ont trouvé un accord. Pour toute interrogation, cas particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

Les élus et les professionnels de la COC restent à votre disposition, leurs coordonnées :

- Présidente : Annie MOREUL – Tél 06 76 89 43 57 / 5300000.COC@ffhandball.net
- Responsable Pôle +16 : Yann HERRY – Tél 6 78 74 87 89 / 5322000.coc@ffhandball.net
- Responsable Pôle U18 : Manuel SAINT CYR Tél. 06 64 51 47 98 / manuel.saint-cyr@live.fr
- Responsable Pôle U15 : Nathalie LE BRETON Tél. 06 70 85 00 51 / 5329000.coc@ffhandball.net
- Responsable Pôle U13 : Annie MOREUL (coordonnées ci-dessus)
- Responsable Pôle U11 : Anne-Hélène MEILLEUR - anne-helene.meilleur@wanadoo.fr

Professionnels

- Serge DESNOES (U18 / +16) Tél. 02 99 31 33 88 / 5300000.SDESNOES@ffhandball.net
- Marie QUEGUINER (U11 - U13 - U15) – Tél. 02 99 31 33 88 / 5300000.MFQUEGUINER@ffhandball.net

Rappel des coordonnées des référents COVID de la LBHB :

Pierre PRIoux : 06 95 31 56 53 – 5300000.pprioux@ffhandball.net

Bernard DROUERE : 06 30 09 54 32 – 5322000@president@ffhandball.net

REGLES D'ISOLEMENT à partir du 21 janvier 2022

Source : FFHB

Vendredi 21 janvier, tous les clubs ont reçu, une infographie de la part de la FFHandball (cf ci-dessous), qui détaille les procédures mises en place, suite à l'entrée en vigueur du passe vaccinal.

Pour rappel, à compter du lundi 24 janvier, afin de pouvoir pénétrer dans un gymnase (ERP) :

- toute personne âgée de plus de 16 ans est soumise à la présentation du passe vaccinal
- Pour les 12-15 ans, c'est le passe sanitaire qui est pris en compte.
- Pour les - de 12 ans, aucun document n'est à fournir.

Dans ce même document, il est fait mention des conduites à tenir face à la présence d'un cas Covid + au sein d'une équipe.

Voici quelques clés de lecture :

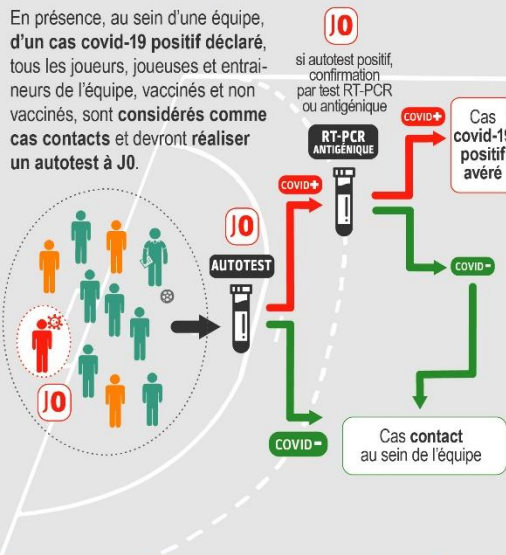
- **Les détenteurs du passe vaccinal (16 ans et plus), les enfants âgés de 12 à 15 ans à jour du schéma vaccinal et les -12 ans.** Pour toutes ces personnes, il leur est possible de poursuivre l'activité handball, à la condition que des tests soient effectués à J+2 et J+4, et que ceux-ci soient négatifs.
- **Les enfants âgés de 12 à 15 ans qui n'ont pas leur schéma vaccinal et qui peuvent accéder aux gymnases, via tests antigéniques et RT-PCR.** Pour ces personnes-là, en cas de présence d'un cas positif dans l'équipe, ils devront respecter un isolement strict de 7 jours, sans pouvoir accéder au gymnase, et à fortiori, sans pouvoir reprendre la pratique handballistique avant le 8^e jour.



Désormais, les possibilités d'accès à un ERP (salles de sport, gymnases, etc.) sont les suivantes : exigence d'un **passé vaccinal** * pour les personnes à partir de 16 ans ; exigence d'un **passé sanitaire** pour les personnes de 12 à 15 ans ; aucune restriction pour les mineurs de moins de 12 ans.

COVID-19 : MESURES APPLICABLES AU HANDBALL AMATEUR À PARTIR DU 21 JANVIER 2022

En présence, au sein d'une équipe, d'un cas covid-19 positif déclaré, tous les joueurs, joueuses et entraîneurs de l'équipe, vaccinés et non vaccinés, sont **considérés comme cas contacts** et devront réaliser un autotest à J0.



* Le passé vaccinal sera exigé à partir du 24 janvier.

PERSONNE DÉTENTRICE D'UN PASSE VACCINAL OU DE MOINS DE 12 ANS

- > **7 jours** isolement strict de 7 jours (et un avis médical est préconisé)
- > **J+5** si test négatif à J+5 et sans symptômes cliniques depuis 48H : sortie possible
- > **J+6 / J+8** reprise de la pratique du handball selon les cas à J+8 ou J+6 (pas de match d'emblée mais 1 ou 2 entraînements préalables sont requis)

PERSONNE DÉTENTRICE D'UN PASSE SANITAIRE (12 À 15 ANS)

- > **10 jours** isolement strict de 10 jours (et un avis médical est préconisé)
- > **J+7** si test négatif à J+7 et sans symptômes cliniques depuis 48H : sortie possible
- > **J+8 / J+11** reprise de la pratique du handball selon les cas à J+11 ou J+8 (pas de match d'emblée mais 1 ou 2 entraînements préalables sont requis)

PERSONNE DÉTENTRICE D'UN PASSE VACCINAL OU DE MOINS DE 12 ANS

- > **pas d'isolement**
- > **J+2 / J+4** tests à J+2 et J+4 (uniquement dans ce cas : autotest admis)
- > **maintien de la pratique du handball dès lors que les tests restent négatifs**

PERSONNE DÉTENTRICE D'UN PASSE SANITAIRE (12 À 15 ANS)

- > **7 jours** isolement de 7 jours
- > **pratique sportive individuelle hors ERP possible, avec respect des gestes barrières**
- > **J+7** si test à J+7 négatif : reprise de la pratique du handball

REPORT DE MATCH : MESURES APPLICABLES DEPUIS LE 10 JANVIER 2022

Le report peut être demandé dès l'instant où **2 cas positifs** de joueuses ou joueurs, sur 7 jours glissants, ont été avérés au sein d'un même collectif.

NIVEAU NATIONAL Le référent covid du club doit alerter immédiatement la COC fédérale et le pôle médical fédéral pour les compétitions de niveau national (fournir l'attestation de positivité). Après étude des documents fournis, la COC fédérale peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe.

NIVEAU RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL Se conformer aux procédures appliquées par les COC territoriales (ligue et/ou comités).